

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU MARDI 13 DECEMBRE 2022**

L'An deux mille vingt-deux et le mardi 13 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 6 décembre 2022

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves

Absents excusés : MMES BRUNEL Isabelle, HUOT Michèle, MM BESSON Jonathan, VERNET David, VOLLE Jean-Luc

Procurations : MME BRUNEL Isabelle à MME SUCHON Emilie, MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle, M. BESSON Jonathan à M. GROS Cyril, M. VERNET David à MME DUCHAMP Cécile, M. VOLLE Jean-Luc à M. GOSSE Pascal

Secrétaire de Séance : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie

N° 50/2022

OBJET : REVISION LOYER ET CHARGES DU 44 ROUTE NATIONALE

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que le loyer du 44 Route Nationale est révisable au 1er avril de chaque année.

En fonction de l'indice INSEE de référence du 3^{ème} trimestre 2022, le loyer du 44 Route Nationale serait à 178 €.

$$172.00 \times \frac{136.27}{131.67} = 178 \text{ €}$$

Le Maire propose de fixer le loyer à 175 € et d'augmenter les charges à 134 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe, le loyer du 44 Route Nationale à 175 € et les charges à 134 € à compter du 1^{er} avril 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Jean-Yves PONTHER